



Appel à projets « Un événement inédit dans ma commune » 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

Présentation

En 2026, la Communauté de Communes du Pont du Gard souhaite renouveler son soutien aux associations du territoire, ainsi qu'encourager et soutenir l'organisation de nouveaux événements inédits et ponctuels à destination de tous les publics et dans l'ensemble des communes qui la composent. Dans cet objectif, la collectivité lance son appel à projets autour du thème « un événement inédit dans ma commune ».

Les bénéficiaires de cet appel à projets sont les associations du type loi 1901, qui ont fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dont le siège est situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Cet appel à projets a pour vocation de soutenir des actions ponctuelles.

La mise en place d'actions inédites sur le territoire pourra se faire sous différentes formes (culturelle, sportive, patrimoniale, historique, environnementale...)

Ne sont pas éligibles, les actions suivantes :

- Manifestations à caractère strictement commercial
- Manifestations à caractère politique, syndical ou religieux
- Frais de fonctionnements liés à l'activité courante et annuelle de l'association
- Manifestations organisées hors du périmètre de la collectivité
- Manifestations annuelles ou ayant déjà eu lieu sur la commune

Les dossiers seront examinés selon les critères suivants :

Nature du projet : Actions et objectifs clairement définis autour de la création d'un événement, d'une animation ou de toute autre manifestation présentant un caractère inédit sur la commune d'accueil.

Dimension territoriale : Prise en compte du respect de l'environnement et de la biodiversité dans l'organisation de la manifestation. Le projet devra se dérouler sur une ou plusieurs communes de la Communauté de Communes.

Volet médiation et éducation : Actions pédagogiques, de sensibilisation et/ou de médiation associées au projet prenant en compte tous types de publics (jeune public, scolaires, adolescents, adultes, personnes âgées).

Volet budgétaire : Budget prévisionnel équilibré et détaillé, autofinancement.

Toute association bénéficiaire devra faire apparaître le logo et/ou le nom de la CCPG sur l'ensemble de ses supports de communication.

Document à fournir pour candidater auprès de la CCPG :

La fiche projet remplie (en téléchargement sur le site) ainsi que les justificatifs demandés.

La collectivité qui examinera les propositions se réserve la possibilité d'exiger des pièces complémentaires si nécessaire.

La participation financière de la collectivité est limitée suivant le budget alloué aux appels à projets et plafonnée à hauteur de 1000€ par commune.

Date limite de dépôt des dossiers : au plus tard le **20/02/2026**, pour une manifestation se déroulant impérativement en 2026

Fiche projet

Association :

Nom de l'association :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tel :

Mail :

N° Préfecture :

N°SIRET :

Code APE :

Personne responsable du projet :

Nom.....

Prénom.....

En qualité de :

Tel :

Mail :

Projet :

Note d'intention, description de l'action (minimum 1 page, peut être fournie en annexe)

BUDGET PRÉVISIONNEL ET ÉQUILIBRÉ DE L'ACTION

DEPENSES	COUTS € TTC	RECETTES	COUTS € TTC
Frais logistique		Billetterie	
Frais technique		Buvette	
Location Matériel		Sponsors	
Frais de déplacement		Subventions	
Hébergement		Autofinancement	
Restauration			
Communication			
AUTRES, A PRÉCISER			
Frais généraux			
Frais administratifs			
Total		Total	

Montant Sollicité auprès de la CCPG :€

Pièces justificatives à fournir (obligatoire)

- ✓ Les statuts en vigueur de votre association
- ✓ Attestation d'assurance / responsabilité civile en cours de validité,
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation au registre des associations, et la copie de l'avis de publication au journal officiel
- ✓ Composition à jour du bureau et du conseil d'administration de l'association
- ✓ Bilan financier et moral 2025.
- ✓ Les PV du dernier conseil d'administration et du dernier bureau approuvant le budget 2026
- ✓ Budget prévisionnel 2026
- ✓ L'attestation sur l'honneur ci-après complétée

Dossier à renvoyer par courrier ou mail à la Communauté de communes :

Dépôt du dossier avant le 20/02/2026

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom), représentant(e) légal(e) de l'association, :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Demande une subvention de : € (euros)
- Prend acte du fait qu'en cas de non-respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Fait, le à

Signature